

VI - ESSAIS D'ALLUMABILITÉ À REALISER

VI.1 SUR LES DRAPS, TAIES OU ENVELOPPES, COUVRE-LITS OU DESSUS-DE-LITS NON MATELASSÉS

Ils seront essayés selon les normes NF EN ISO 12952 -1 et NF EN ISO 12952 -2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952 3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une flamme simulant une allumette.

VI.2 SUR LES COUVERTURES

Elles seront essayées selon les normes NF EN ISO 12952 -1 et NF EN ISO 12952 -2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952-3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette. Des essais seront également réalisés selon la norme ISO 6941, avec un allumage sous la tranche.

VI.3 SUR LES COUETTES, OREILLERS, TRAVERSINS, DESSUS-DE-LITS ET COUVRE-LITS MATELASSÉS

Ils seront essayés selon les normes NF EN ISO 12952-1 et NF EN ISO 12952-2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952-3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette.

De plus seront effectuées, sur les articles comportant des plumes et des duvets, des mesures d'indice d'oxygène selon la norme EN 1162 et la détermination de la turbidité d'un extrait aqueux selon la norme EN 1164

VI.4 SUR LES MATELAS AVEC LEUR ENVELOPPE

En appliquant les sources en surface du *matelas*, ils seront essayés selon les normes EN 597 – 1 pour les essais à la cigarette en combustion et EN 597 – 2 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette.

Des essais seront également réalisés en appliquant les sources sous l'arête selon la recommandation D1-90 du GPEM/CP.

En cas de housse amovible, celle-ci subira 5 cycles de nettoyage suivant les prescriptions du fabricant ou à défaut suivant la norme NF EN 26330 (ou encore ISO 6330) ou NF EN ISO 3175-2.